

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 juin 2021

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de Cathy DELESTRE, représentée par Jeannette LACOUR.

Pascale MUNIER est désignée secrétaire de séance.
Le Maire ouvre la séance.

François HUMBERT fait part d'une observation sur le dernier compte-rendu du 18 mai 2021. Il souligne qu'il n'était pas contre la location de la salle Stéphane PERRIN, mais pour une location seulement durant les vacances scolaires. Il n'y a pas d'autres remarques.
Le compte-rendu du conseil est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 1 : Mise à disposition des salles communales et tarifs

Cette délibération annule et remplace toutes les autres délibérations antérieures concernant les tarifs et la mise à disposition des salles communales.

1) Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la mise à disposition gratuite des salles communales aux associations mottoises :

- de mettre à disposition gratuitement à l'association du « Cercle de l'Amitié » la salle Gabriel Mourier,
- de mettre à disposition gratuitement à l'association « J'aime Lire » la salle de bibliothèque située dans le bâtiment de la mairie,
- de mettre à disposition gratuitement à l'association « Comité des Fêtes » le garage de l'ancien Val d'Oule,
- de mettre à disposition gratuitement à l'association « Comité de Jumelage » les salles communales dont elle aura besoin durant le Jumelage ou la préparation de celui-ci.

A savoir que pour toutes manifestations lucratives organisées par ces associations, il conviendra d'appliquer les tarifs décidés par cette délibération.

2) Le Maire propose au Conseil Municipal les nouveaux tarifs des salles communales :

- Manifestations ou réunions associatives :
 - o *Associations Mottoises* :
 - Assemblée générale annuelle (uniquement salle G. Mourier) : gratuité de la salle,
 - Autres manifestations ou utilisation de salle (uniquement salle G. Mourier ou salle polyvalente) pour réunion : 25 €
 - o *Autres associations* (associations ayant leur siège déclaré hors de La Motte Chalancon) : 35 € par utilisation de salle (uniquement salle G. Mourier ou salle polyvalente).
- Soirées ou journées privées :
 - o *La Souste* (salle du bas): 100 € la location + 150 € de caution (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué).
 - o *Salle polyvalente* : 100 € la location + 150 € de caution (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué).

- *Salle Gabriel Mourier* (maximum 40 personnes) : 120 € la location + 150 € de caution (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué).
 - *Salle Stéphane Perrin* (sans la cuisine et uniquement les week-ends et vacances scolaires) (maximum 70 personnes et uniquement pour baptême, communion ou loto) : 140 € la location + 150 € de caution (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué).
- Cours payants (salle polyvalente uniquement) :
- 1 séance/semaine = 200 €/an
 - 2 séances/semaine = 350 €/an
 - 3 séances et plus/semaine = 400 €/an
 - une caution de 150 € est demandée (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué)
- Utilisation personnelle de la salle polyvalente :
Uniquement dans le cadre d'un entraînement sportif, du lundi au vendredi pendant les horaires suivants : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00, selon les disponibilités.
Forfait annuel de 500 €/an + 150 € de caution (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué)
- Utilisation de la salle du 1^{er} étage de la Souste :
Mise à disposition de cette salle pour stockage de matériel et réunions de l'association « Rock on The l'Oule ».
Forfait annuel de 100 €/an + caution de 150 € (dégradation, matériel cassé ou ménage non effectué)

Un planning d'occupation des salles sera fourni obligatoirement, la Commune restant prioritaire quant à l'occupation de toutes ses salles. Une convention sera établie entre l'association (ou la personne privée) et la mairie.

Pour chaque location de salle, une fiche de renseignements (fournie par la mairie) sera à remplir par le demandeur qui devra nous fournir une copie d'assurance pour cette location ainsi que le nom d'un responsable.

La clé sera à retirer la veille de l'occupation à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat et rendue le lendemain matin au plus tard (rendue le lundi matin pour salle occupée le week-end). Un état des lieux sera effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération par 10 voix pour et 1 voix contre (Pierre DALSTEIN).

Délibération n° 2 : Projet de réhabilitation ancienne poste : règlement d'acompte pour SOCOTEC

Le Maire a sollicité l'entreprise SOCOTEC pour mission de contrôle technique et diagnostic amiante avant travaux dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne poste en une maison médicale.

Diagnostic amiante : 650 euros HT

Contrôle technique avant travaux : 7 650 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer les diagnostics et le contrôle technique, et à régler éventuellement un acompte à la commande

Délibération n° 3 : Demande de subventions (département et région) pour l'étude par « Villages vivants » et « l'Aire ».

Dans le cadre du projet de revitalisation « cœur de village », la commune a sollicité les bureaux d'étude « Villages Vivants » et « Aire » afin de définir une programmation pour la MSP (maison de santé publique) et de l'aménagement des calades.

Cette étude permettra d'argumenter auprès des collectivités lors de demandes de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à demander des subventions au Département et à la Région.

Délibération n° 4 : Mise à jour de la liste des collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme a pris acte des modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes lors de la séance du 18 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les modifications.

Délibération n° 5 : Modification du chemin vicinal N°2

Un propriétaire, Monsieur Luc PARMENTIER, demande à la commune la modification du tracé du chemin vicinal n°2 qui traverse sa propriété, située au Gelas, en son milieu.

Il propose un nouveau tracé longeant sa propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification. Les travaux et les actes nécessaires à ce changement seront à la charge du propriétaire.

Délibération n° 6 : Raccordement au réseau BT à partir du poste de Clair Matin

Dans le cadre du raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de la société ADN (Ardèche Drôme Numérique) pour la fibre optique, situé quartier BRAMEFAIM, à partir du poste CLAIR MATIN, le Maire explique, qu'à sa demande, le SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune.

Dépense prévisionnelle HT : 14 440.50 € répartie comme telle :

Financement mobilisé par le SDED : 10 941.15 €

Participation communale : 3 499.35 €

Le Maire précise qu'il sera demandé le remboursement de la participation communale à la société ADN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la demande de remboursement.

Délibération n° 7 : Renforcement du réseau BT à partir du poste de Clair Matin

Dans le cadre de renforcement du réseau BT à partir du poste CLAIR MATIN par mutation de 100 à 160 kva, le Maire expose qu'à sa demande, le SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune.

Dépense prévisionnelle HT : 51 971.13 € (SDED)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet établi par le SDED ainsi que le plan de financement.

Délibération n° 8 : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Suite à la radiation des effectifs de Ginette BERARD (arrêté n°48), le Maire propose la création d'un poste d'agent administratif, 2^{ème} classe, au 1^{er} juillet 2021, pour 21 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Délibération supplémentaires n° 9 : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Pour accroissement d'activité, le Maire propose la création d'un poste d'agent administratif au 24 Juin 2021, pour 14 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette proposition

Questions Diverses :

Brigitte PARRENT expose l'avancement du projet de la maison médicale et propose que les plans en 3D soient expliqués lors de la prochaine réunion publique.

Le Maire propose la date du vendredi 3 septembre 2021, à 18h00, pour cette réunion publique.

Pierre POLETTO demande si la mairie a connaissance des dates des concerts de l'Association « Rock on The l'Oule » afin de pouvoir l'indiquer dans le bulletin communal. Les concerts auront lieu le mardi 3 et le mercredi 4 août dans le jardin de la place du Fort, avec une jauge maximum d'entrées de 300 personnes. Une demande pour une buvette et un repas assis a été faite pour ces 2 jours.

Une fois de plus, on constate que des dépôts d'ordures de tout ordre (pots de peintre, cagettes, cartons, etc...) ont été déposés autour des containers à ordures (situés sur le parking à l'entrée du village, côté sud). On ne peut que regretter ces gestes récurrents qui nuisent à l'environnement et dénaturent notre village.

La séance est levée à 22 heures 15
